

Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1589

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Le lobby économique invente l'étudiant payeur

Le savoir a un prix, l'étudiant doit le payer, via l'augmentation des taxes d'étude. Au nom de la compétition internationale, la proposition des milieux économiques réduit en réalité la formation à un bien privé peu accessible.

Economiesuisse, le think tank Avenir Suisse et le «groupe d'études capital et économie», composé notamment d'anciennes gloires de la droite économique, telles que l'ex-président du PDC Adalbert Durrer ou la conseillère nationale radicale fraîchement battue, Maya Lalive d'Épinay, sont «persuadés que la formation est notre unique matière première et que des investissements sont indispensables». Voilà pourquoi ils souhaitent que la formation tertiaire suisse demeure parmi les meilleures. Pour ce faire ils proposent d'améliorer le taux d'encadrement dans les universités, les écoles polytechniques et les hautes écoles spécialisées (HES), en augmentant les taxes d'études jusqu'à au moins cinq mille francs par année (la moyenne actuelle est d'environ

mille francs, sauf dans l'université semi-privée de la Suisse italienne). Pour «garantir l'égalité des chances», le lobby économique propose, en plus du système actuel de bourses, un système de prêts, avec ou sans intérêts. Selon *economiesuisse* et ses comparses, les prêts garantissent mieux l'égalité des chances que les bourses (non remboursables), car ces dernières sont en réalité «une subvention étatique des futurs hauts salaires». Ils prétendent même que les subventions de l'État aux universités sont injustes, car celles-ci sont surtout fréquentées par des fils et filles d'universitaires. Le lobby économique n'a qu'une idée en tête: faire admettre que la formation est un bien privé et que chacun devrait être responsable de ses études comme de sa carrière. D'où la proposition de faire passer les étudiants à la caisse.

créent les premières inégalités. La hausse des taxes dans les universités aurait donc pour effet d'en fermer encore davantage l'accès aux enfants issus des familles moins nanties. «Aider» les classes modestes à y accéder grâce à des prêts n'améliorerait pas la situation. La perspective de l'endettement pousserait les étudiants issus des milieux défavorisés à renoncer à ces prêts, donc aux études supérieures (comme cela arrive déjà dans les cantons qui pratiquent systématiquement les prêts, par exemple à Lucerne). Pour ceux qui s'y lanceraient tout de même, un endettement de plusieurs dizaines de milliers de francs les attendrait à la fin de leur formation. De bien mauvaises perspectives pour entamer une carrière professionnelle et fonder une famille...

Contrairement à ce que prétend le lobby économique, la formation tertiaire est un investissement qui profite avant tout à la collectivité. Et si les diplômés bénéficient d'un salaire supérieur à la moyenne grâce à des investissements de l'État, la progression de l'impôt sur le revenu garantit un «remboursement» substantiel de ces investissements. En considérant la formation comme un bien privé, *economiesuisse* néglige les avantages que retire la société d'une hausse de son niveau de formation, par exemple l'augmentation de sa croissance et de son attractivité économique. Cette valeur ajoutée justifie l'investissement de l'État

La proposition du lobby économique se caractérise surtout

par sa frilosité. Malgré des arguments tous cuits en faveur des «nécessaires investissements d'avenir dans la formation», le projet de hausse des taxes n'a qu'un objectif: ménager le contribuable. Des investissements oui, mais pour autant qu'ils ne coûtent rien. Pour être crédible, *economiesuisse* devrait pour le moins retirer son soutien aux plans d'assainissement des finances lorsqu'ils concernent l'instruction publique de l'école primaire à la fin de la formation. A défaut, elle montre son vrai visage: libéral, certes, mais peu courageux. *jcs*

Huit cents professeurs, la panacée ?

Economiesuisse et consorts comptent investir les bénéfices de la hausse des taxes dans huit cents nouveaux postes de professeurs. Ainsi, la qualité de l'enseignement serait assurée à bon compte pour les contribuables, car financée par les étudiants eux-mêmes. Le lobby économique néglige cependant un point capital: l'insuffisance des infrastructures. En effet, la plupart des hautes écoles manquent déjà drastiquement de place. De plus, le nombre d'étudiants est en progression constante (le «projet à long terme» d'*economiesuisse* se base quant à lui sur des chiffres stables). De nouveaux investissements dans les infrastructures seront, avec ou sans augmentation du corps enseignant, nécessaires sous peu. Aux frais de la collectivité.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Jacques Mühlethaler
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Jean-Luc Seylaz
Olivier Simioni (os)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch